

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 OCTOBRE 2014

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, le MARDI 07 OCTOBRE à 20 heures 30,
le Conseil Municipal de la Commune d'ARTANNES SUR THOUET, dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Didier
ROUSSEAU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 02 OCTOBRE 2014.

Présents : Ms. et Mmes : ROUSSEAU Didier, FOURRIER Christophe L'ANDAIS Véronique,
GAUDIN Jean-Luc, MERCIER Cyrille, DELOLY Denis, GALLI Nathalie, GUIBERT Didier,
STEPHAN Elien, VIDAL Nelly.

Absent excusé : CHEVRÉ Michel

Pouvoir : de CHEVRÉ Michel à ROUSSEAU Didier

Secrétaire : VIDAL Nelly

Elus en exercice : 11 - Présents : 11 - Votants : 11

Affiché le 15/10/2014

Intervention de M. GOULET Jackie, conseiller général.

1° - AVENANTS AU MARCHÉ D'EXTENSION DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire expose au conseil municipal les avenants concernant l'extension de la
Mairie :

Lot n° 05 : Cloisons sèches isolation – menuiseries intérieures bois : - 400 €HT, ce qui passe
le marché à l'entreprise CIROT Jean-Pierre à 3 083,51 €HT soit 3 700,21 €TTC,

Lot n° 06 : Revêtements de sols scellés faïences : - 162,72 €HT, ce qui passe le marché à
l'entreprise R.M.C. Roiffé Sarl à 2 764,40 €HT soit 3 317,28 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte les avenants et autorise Monsieur le
Maire à signer ces avenants.

2° - INDEMNITE DE CONSEIL AU COMPTABLE DU TRESOR chargé des fonctions de receveur municipal

Le conseil municipal,

Vu l'article 97 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifié relatif aux droits et libertés des
communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités
par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services
extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les
communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de
l'indemnité de conseil allouée aux comptables et établissements publics locaux,

Décide de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de
conseil et d'accorder l'indemnité de conseil de 200 €pour l'année 2015.

3° - DEVIS MOBILIER DE BUREAU POUR LA MAIRIE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commission bâtiments s'est réunie
pour étudier les différents devis d'équipements de bureau pour l'extension de la Mairie et que
des crédits ont été ouverts au budget 2014 pour cela.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'acquiescer :

- 1 bureau,
- Une table ovale,
- Un meuble de rangement bas,
- 6 chaises,
- 1 fauteuil.

Le conseil municipal charge la commission à retenir le mobilier le plus approprié dans la limite du crédit ouvert au budget investissement 2014 et autorise Monsieur le Maire à signer la commande.

Monsieur le Maire présente le devis d'AGELEC concernant :

- le remplacement des batteries défectueuses de l'alarme mise en place à la Mairie il y a quelques années par AGELEC,
 - l'installation d'une alarme dans l'extension de la Mairie,
- pour un montant de 690,42 €HT, soit 828,50 €TTC.

4° - SALLE DES FETES

Le conseil municipal décide d'acquérir un minuteur monnayeur pour le chauffage de la salle des fêtes en remplacement de l'existant hors service, au prix de 1109,85 €HT, soit 1331,82 €TTC, auprès de la Sarl BOUET SAUMELEC mieux-disante.

Le conseil municipal accepte le devis de l'Eurl MORISSET David pour la mise en conformité du conduit de fumées du chauffe-eau gaz de la salle des fêtes, pour un montant de 314,63 €HT, soit 377,56 TTC.

Le conseil municipal décide de mettre la caution de la petite et la grande salle des fêtes à 500 € à compter du 1^{er} janvier 2015.

5° - REPAS DES ANCIENS

Le conseil municipal retient le menu de l'auberge de la caverne sculptée.

Questions diverses :

- Cérémonie du 11 novembre 2014 : 10 H 15 Départ de la Mairie, 10 H 30 cérémonie au monument aux morts.